

**CGV-010922**

UNIVERSITÉ DE MONCTON

154e séance du

**CONSEIL DES GOUVERNEURS**

Le 22 septembre (de 12 h 10 à 17 h 5)

Musée historique du Madawaska

Campus d'Edmundston

**PRÉSENCES**

Michèle L. Caron Professeure (Moncton)

Paul D'Astous Sud-Est

Robert Després Sud-Est

Léo Doiron Nord-Est

Sabrina Duguay Étudiante (Shippagan)

Jean-Guy Finn Extérieur des régions

Yvon Fontaine, recteur U de M

Gilles J. Godbout Nord-Ouest

Martin La Chapelle Étudiant (Edmundston)

Nicolas Landry Professeur (Shippagan)

Thérèse Landry-Martin Association des anciens, anciennes et amis (Moncton)

Édith Léger Sud-Est

Alida Léveillé-Brown Nord-Est

Bélonie Mallet Nord-Est

Yves Martin Professeur (Edmundston)

Raphaël Moore Étudiant (Moncton)

Pauline Banville-Pérusse Nord-Ouest

Mildred Pinet Association des anciens, anciennes, amis et amies (Shippagan)

Dennis Savoie, président Extérieur des régions

***Invités et invitées***

Paul-Émile Benoit, directeur, Service des communications Moncton

Armand Caron, vice-recteur Shippagan

Lucille Collette, vice-rectrice, administration et ressources humaines (VRARH) U de M

Roger Gervais, vice-recteur Edmundston

Colette Landry Martin, secrétaire générale (SG) U de M

Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée Moncton

Truong Vo-Van, vice-recteur, enseignement et recherche (VRER) U de M

**ABSENCES MOTIVÉES :** Jean-Paul Arsenault, Marcel Bujold, Jeannot Castonguay, Rino Castonguay, Yanick Pagé et Gaston Poitras

## **TABLE DES MATIÈRES**

Page

1. OUVERTURE	4
2. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES	4
3. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
4. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.	4
6. CORRESPONDANCE	4
7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-010616	4
8. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CGV)	4
8.1 (14) Comité de révision de la Politique de sélection des cadres	4
9. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CEX-010828	5
10. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CEX)	5
10.1 (3.1) Lettre de Nicolas Landry	5
10.2 (3.2) Lettre du Juge Guy Richard	5
10.3 (5.1) Politique de gestion des ressources humaines	6
10.4 (6.1) Poste de chancelier	6
10.5 (6.2) Comité de révision de la Politique de sélection des cadres	7
10.6 (9) Nominations	7
10.6.1 Vice-doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales	7
10.6.2 Vice-doyen de la Faculté d'administration	7
10.7 (14) Plan triennal d'équité 2001-2004	7
10.8 (16) Protocole de solidarité	8
11. OBJECTIFS DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION	8
12. NOMINATIONS	9
12.1 Exception aux dispositions prévues à la Loi sur l'Université de Moncton	9
12.2 Titulaire de la Chaire d'études K.-C.-Irving en développement durable	9
12.3 Directeur du Bureau de la coopération et des échanges internationaux	10
12.4 Directeur ou directrice de l'École de kinésiologie et de récréologie	10
13. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-010814	10
14. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ)	10
14.1 Rapport de l'Éducation permanente	10
15. SUIVI DE LA RÉUNION DU SÉNAT SAC-010831	11
16. RAPPORT SUR LES ADMISSIONS	11
17. RAPPORT PRÉLIMINAIRE : COMITÉ SUR LE RECRUTEMENT DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS	11
18. RAPPORT DU COMITÉ DE PLACEMENT	11
18.1 Demande des comités de retraite	12
19. NOMINATIONS - COMITÉS DU CONSEIL	13
19.1 Comité de finance	13
19.2 Comité de vérification	13
19.3 Comité d'appel pour cause disciplinaire majeure	13

- 20. RAPPORT DU RECTEUR 13
- 21. AFFAIRES NOUVELLES 14
- 21.1 Institutions postsecondaires privées 14
- 22. PROCHAINE RÉUNION 14
- 23. CLÔTURE 14

## DOCUMENTS 15

- Document A : Ordre du jour A(1)
- Document B : Lettre de Nicolas Landry B(1-4)
- Document C : Plan provisoire du processus de prise de décision C(1)
- Document D : Politique de gestion des ressources humaines D(1-2)
- Document E : Plan triennal d'équité 2001-2004 E(1-71)
- Document F : Objectifs de l'Équipe de direction F(1-19)
- Document G : Procès-verbal CCJ-010814 G(1-65)
- Document H : Rapport sur les admissions H(1-10)
- Document I : Rapport préliminaire : Comité sur le recrutement des étudiantes et étudiants I(1-19)
- Document J : Demande des comités de retraites J(1-6)
- Document K : Nominations - Comités du Conseil K(1-4)
- Document L : Rapport du recteur L(1-6)

### **Nota bene :**

- 1) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 2) Les procès-verbaux du Conseil des gouverneurs peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante:  
<http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/archivescum/arcum2.html>
- 3) Par mesure d'économie et conformément à la résolution R : 13-CGV-960615, la présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version *complète* ou se procurer une photocopie des annexes au Secrétariat général.

## **1. OUVERTURE**

Le président souhaite la bienvenue aux membres à cette 154e séance du Conseil des gouverneurs. Il donne la liste des personnes excusées. La réunion commence à 12 h 15.

## **2. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES**

Le président souhaite la bienvenue à Pauline Banville-Pérusse et Paul D'Astous.

### **3. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION**

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

### **4. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE**

Tout est en règle, selon la secrétaire générale.

### **5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Voir le Document A, p. 1

- La rubrique 18 est retirée
- La rubrique 10.3.1 *Poste de chancelier émérite* est ajoutée

**R : 01-CGV-010922**

Yves Martin, appuyé par Martin La Chapelle, propose :

« *Que le Conseil des gouverneurs adopte l'ordre du jour tel que modifié.* »

Vote sur R01 unanime ADOPTÉE

### **6. CORRESPONDANCE**

Elle sera traitée à la rubrique 10 *Affaires découlant du procès-verbal (CEX)*.

### **7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-010616**

**R : 02-CGV-010922**

Alida Léveillée-Brown, appuyée par Édith Léger, propose :

« *Que le procès-verbal CGV-010616 soit adopté.* »

Vote sur R02 unanime ADOPTÉE

### **8. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CGV)**

8.1 (14) *Comité de révision de la Politique de sélection des cadres*

**R : 03-CGV-010922**

Jean-Guy Finn, appuyé par Bélonie Mallet, propose :

« *Que Robert Després soit nommé au Comité de révision de la Politique de sélection des cadres afin de remplacer André G. Richard dont le mandat est terminé.* »

Vote sur R03 unanime ADOPTÉE

## **9. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CEX-010828**

***R : 04-CGV-010922***

Bélonie Mallet, appuyé par Raphaël Moore, propose :

« *Que le Conseil des gouverneurs reçoive le procès-verbal CEX010828.* »

Vote sur R04 unanime ADOPTÉE

## **10. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CEX)**

### ***10.1 (3.1) Lettre de Nicolas Landry***

Voir le Document B, p. 1-4

Trois éléments ressortent de la lettre de monsieur Landry : a) des éloges envers les administrateurs du Campus de Shippagan, b) une préoccupation face au processus de consultation lié à la sélection des cadres et c) une préoccupation vis-à-vis les relations entre le corps professoral et le corps administratif. Le Comité exécutif a étudié le contenu de la lettre de monsieur Landry et a mandaté la secrétaire général de faire part à monsieur Landry des résultats de la discussion. La secrétaire générale fait lecture de cette lettre. Suite à ceci, monsieur Landry ajoute des commentaires quant au processus de sélection des cadres surtout à la manière d'effectuer les consultations entre les trois campus. Il émet aussi une préoccupation à l'égard des postes comblés par intérim.

### ***10.2 (3.2) Lettre du Juge Guy Richard***

Voir le Document C, p. 1

Le président du Groupe de travail sur les orientations futures de l'Université de Moncton, le juge Guy A. Richard, a demandé un délai pour le dépôt du rapport final, ce qui lui a été accordé par le Comité exécutif et ce jusqu'au 15 novembre 2001. Par ailleurs, l'Équipe de direction s'est penchée sur les suites à donner au rapport lorsque celui-ci aura été reçu. Le recteur explique le plan provisoire préparé à cet effet.

***R : 05-CGV-010922***

Mildred Pinet, appuyé par Édith Léger, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte en principe le plan provisoire du processus de prise de décision en ce qui concerne le Rapport du Groupe de travail sur les orientations futures de l'Université de Moncton. »*

Le représentant des professeures et professeurs de l'UMCE demande si le Conseil des gouverneurs prendra en considération les commentaires et décisions du Sénat face au rapport. Le recteur répond que le calendrier des activités prévu est planifié selon une séquence logique de manière à s'assurer que le Conseil des gouverneurs aura à sa disposition les avis de toutes les autres instances.

Un membre s'interroge à savoir comment l'Université a l'intention de prendre en considération les réactions du public. Le recteur mentionne que le rapport sera diffusé au public, celui-ci pourra acheminer ses commentaires et réactions mais il n'y aura pas un processus de consultation public.

Vote sur R05 unanime ADOPTÉE

Le 27 avril prochain, la réunion pourrait commencer le vendredi.

Dîner de 12 h 41 à 13 h 50.

### **10.3 (5.1) Politique de gestion des ressources humaines**

Voir le Document D, p. 1-2

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources humaines présente la politique. Elle explique que celle-ci se divise en deux parties : a) les responsabilités du Conseil des gouverneurs et b) les responsabilités de la gestion. La discussion qui s'ensuit porte sur les éléments suivants.

Les membres professeurs expriment des préoccupations vis-à-vis a) les nominations par intérim surtout lorsque le pouvoir de les nommer revient au CEX et b) que la politique pourrait aller à l'encontre des dispositions de certaines conventions collectives.

Par rapport aux conventions collectives, la vice-rectrice à l'administration et aux ressources humaines signale que celles-ci ont préséance sur la Politique de gestion des ressources humaines.

Quant aux nominations par intérim, le recteur réitère ses propos à cet effet lors de la réunion du Conseil du 16 juin 2001. L'Université ne veut pas abuser du principe des nominations par intérim, mais l'année dernière elle a vécu une situation inusitée où il y a eu des mutations dans les postes cadres. Cette situation a donné comme résultat un nombre de nominations par intérim et certaines d'entre elles ont dû être prolongées afin de respecter la Politique de sélection des cadres. Afin d'assurer la continuité dans la gestion, il est important de demander au Comité exécutif d'approuver les nominations par intérim puisque le Conseil des gouverneurs se réunit seulement quatre fois par année.

Un autre membre suggère que la gestion pourrait être responsable de nommer les vice-doyens et vice-doyennes si la Loi de l'Université était modifiée en conséquence.

***Modifications apportées à la politique :***

Ø 1 a), la phrase se lira : Le Comité exécutif approuve les nominations par intérim de tous les postes mentionnés ci-dessus ***pour des postes à combler pour une période maximale de trois mois au-delà de quoi il faut l'approbation du Conseil des gouverneurs.***

Ø 2 b) ajouter : ***à moins de dispositions contraires dans l'une ou l'autre des conventions collectives.***

***R : 06-CGV-010922***

Yvon Fontaine, appuyé par Nicolas Landry, propose :

***« Que le Conseil des gouverneurs adopte la Politique de gestion des ressources humaines telle que modifiée. »***

Vote sur R06 unanime ADOPTÉE

***10.4 (6.1) Poste de chancelier***

Le président du Conseil rapporte que le Comité de sélection s'est réuni à quatre reprises. Il a reçu un certain nombre de suggestions, mais il n'est pas en mesure de présenter un rapport final à cette réunion.

Le Comité exécutif veut reconnaître la contribution de madame Maillet pendant ses nombreuses années à titre de chancelier. Il suggère que le titre de chancelier émérite lui soit conféré.

***R : 07-CGV-010922***

Jean-Guy Finn, appuyé par Raphaël Moore, propose :

***« Que le Conseil des gouverneurs accepte que l'Université de Moncton confère le titre de chancelier émérite à Antonine Maillet. »***

Vote sur R07 unanime ADOPTÉE

***10.5 (6.2) Comité de révision de la Politique de sélection des cadres***

***R : 08-CGV-010922***

Yves Martin, appuyé par Alida Léveillé-Brown, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte le mandat du Comité ad hoc pour la révision de la Politique de sélection des cadres. »*

Vote sur R08 unanime ADOPTÉE

#### **10.6 (9) Nominations**

##### **10.6.1 Vice-doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales**

**R : 09-CGV-010922**

Édith Léger, appuyée par Michèle L. Caron, propose :

*« Que **Lise Dubois** soit nommée au poste de vice-doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales pour un mandat régulier de cinq ans, soit du 1er juillet 2001 au 30 juin 2006. »*

Vote sur R09 unanime ADOPTÉE

##### **10.6.2 Vice-doyen de la Faculté d'administration**

**R : 10-CGV-010922**

Thérèse Landry-Martin, appuyée par Mildred Pinet, propose :

*« Que **Nha Nguyen** soit nommé au poste de vice-doyen de la Faculté d'administration pour un mandat régulier de cinq ans, soit du 1er juillet 2001 au 30 juin 2006. »*

Vote sur R10 unanime ADOPTÉE

#### **10.7 (14) Plan triennal d'équité 2001-2004**

Voir le Document E, p. 1-71

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources humaines explique les points saillants du Plan triennal d'équité 2001-2004, le contexte entourant ce nouveau plan et précise que celui-ci a fait l'objet d'une large diffusion et de consultation. Les différentes personnes ou associations consultées sont en accord avec le document et appuient la démarche. Elle ajoute que l'Université a fait beaucoup de progrès en matière d'équité, mais qu'il reste encore du travail à faire.

Les membres s'interrogent à savoir quel est le marché visé lorsqu'il s'agit d'établir le pourcentage de représentation visé selon chacune des catégories. La vice-rectrice explique qu'il y a d'abord le marché canadien, le marché québécois et le marché francophone. Elle ajoute que chez les professeures, le pourcentage de femmes est passé

de 31 % à 33 % dans les derniers quatre ans et qu'un plus grand progrès est susceptible de se produire lorsqu'il y aura des retraites.

**R : 11-CGV-010922**

Gilles J. Godbout, appuyé par Édith Léger, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs adopte les objectifs contenus dans le Plan triennal d'équité 2001-2004 en tenant compte de la dérogation de la Commission des droits de la personne. »*

Vote sur R11 Pour 17 Contre 0 Abstention 1 ADOPTÉE

**10.8 (16) Protocole de solidarité**

Le recteur avait été sollicité en juillet pour participer à la cérémonie officielle de signature du Protocole de solidarité le 15 août dernier. Vu l'importance de ce dossier, le recteur a préféré consulter le Comité exécutif et a avisé le président du Forum de consultation de cette démarche. Le Comité exécutif, ayant pris connaissance de cette information, à sa réunion du 28 août, a décidé de recommander au Conseil des gouverneurs que le recteur écrive une lettre au gouvernement exprimant la position de l'Université face à ce protocole.

**R : 12-CGV-010922**

Raphaël Moore, appuyé par Martin La Chapelle, propose :

*« Que le recteur soit mandaté pour prendre position au nom de l'Université par rapport au Protocole de solidarité. »*

Selon la représentante des professeures et professeurs de l'UMCM, il aurait été préférable de prendre position et l'absence de l'Université a été notée lors de l'activité du 15 août. À ceci, le recteur souligne qu'il avait discuté avec le président du Forum face à la démarche de l'Université et celui-ci s'était dit très en faveur puisque c'était une autre façon de maintenir le dossier actif. D'ailleurs, d'autres organismes étaient aussi absents lors de la signature.

Un autre membre se renseigne à savoir quel serait le contenu de la lettre et souhaite qu'elle ne soit pas trop différente de ce qui est déjà dans le protocole. Le recteur indique qu'il a l'intention de consulter les spécialistes à l'Université en matière de droit constitutionnel avant de rédiger la lettre. Essentiellement, il y aurait mention du leadership de la province en matière de droits linguistiques ainsi que des suggestions en ce qui concerne le besoin urgent d'arrimer la Loi sur les langues officielles et les responsabilités constitutionnelles de la province.

Vote sur R12 unanime ADOPTÉE

## 11. OBJECTIFS DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION

Voir le Document E, p. 1-19

Le recteur présente le dossier des objectifs de l'Équipe de la direction pour l'année 2001-2002. Il explique qu'avant de formuler les objectifs, l'Équipe de direction a voulu identifier les grands défis institutionnels auxquels devra faire face l'Université au cours des prochaines années. C'est de ce contexte qu'ont découlé les objectifs. Il précise aussi que certains des objectifs ont une portée qui déborde le cadre de la prochaine année. Les objectifs, au nombre de 24, sont accompagnés d'actions ou de résultats anticipés et regroupés autour des thèmes suivants : a) mission de l'Université et rôle des trois campus; b) financement; c) environnement démographique et mobilité étudiante; d) concurrence nationale et ressources humaines; e) ressources dans le secteur académique; f) liens avec la communauté; g) capacité de recherche institutionnelle; et h) intégration des technologies de l'information et des communication.

Quelques membres ont émis des commentaires suite à la présentation du recteur. Un membre étudiant aurait souhaité voir une indication dans l'objectif de l'augmentation des revenus, une précision selon laquelle l'Université verrait à minimiser l'impact financier sur les étudiants.

Un autre membre souligne que l'expression *recherche institutionnelle* porte à confusion et qu'il serait peut-être préférable de nommer cela *information de gestion*. Il ajoute aussi que le document aurait pu mettre davantage l'accent sur la valorisation de l'enseignement en plus du développement de la recherche.

La représentante des professeures et professeurs de l'UMCM se dit d'accord avec les défis qui ont été identifiés sauf que selon elle un autre défi pourrait s'ajouter à l'effet que la province du Nouveau-Brunswick accrédite des institutions d'enseignement postsecondaire à but lucratif ce qui crée une concurrence importante pour l'Université. Elle mentionne aussi qu'à son avis, l'Université aura de la difficulté à atteindre l'objectif de développer des liens avec la communauté si elle ne développe pas l'habitude de communiquer toute l'information. En ce qui concerne l'intégration des technologies de l'information et des communications à l'enseignement et à l'apprentissage, elle a l'impression que bon nombre des membres du corps professoral sont prêts à embarquer mais que pour l'instant hésitent parce qu'il n'y a pas encore de modalités quant à la propriété intellectuelle des cours médiatisés. Enfin, elle pense que l'objectif lié à une politique de négociation et de règlement de conflits sera difficile à atteindre puisque, selon elle, l'Université n'échange pas l'information demandée.

Le recteur apporte les clarifications suivantes. En ce qui concerne les établissements privés, les universités du Nouveau-Brunswick ont fait des démarches auprès de la province, un mémoire a été soumis et la Loi a par la suite été modifiée. Les universités suivent cette situation de près. Quant à l'échange d'information, il est certain que l'Université a eu une mauvaise publicité parce qu'elle a participé à une enquête dont les résultats étaient peu favorables pour l'Université de Moncton. D'autres universités n'ont

pas participé. Quant aux relations de travail, le président de l'ABPPUM a mentionné à une réunion l'an dernier qu'il trouvait que celles-ci s'étaient beaucoup améliorées.

**R : 13-CGV-010922**

Bélonie Mallet, appuyé par Thérèse Landry-Martin, propose :

« *Que le Conseil des gouverneurs adopte les objectifs de l'Équipe de direction tel que présentés.* »

Vote sur R13 Pour 17 Contre 0 Abstention 1 ADOPTÉE

## **12. NOMINATIONS**

### **12.1 *Exception aux dispositions prévues à la Loi sur l'Université de Moncton***

En accord avec les dispositions des articles 6(4) et 9 de la Loi sur l'Université de Moncton, un avis de résolution par rapport à deux nominations a été posté aux membres dix jours avant la réunion. Toutefois, une troisième nomination pourrait s'ajouter moyennant l'accord du Conseil au deux tiers des votes.

**R : 14-CGV-010922**

Thérèse Landry-Martin, appuyée par Alida Léveillée-Brown, propose :

« *Que le Conseil des gouverneurs fasse exception aux dispositions prévues aux articles 6(4) et 9 de la Loi sur l'Université de Moncton afin d'ajouter un troisième poste à la liste des nominations.* »

Vote sur R14 unanime ADOPTÉE

### **12.2 *Titulaire de la Chaire d'études K.-C.-Irving en développement durable***

**R : 15-CGV-010922**

Yves Martin, appuyé par Robert Després, propose :

« *Que **Liette Vasseur** soit nommée titulaire de la Chaire d'études K.-C.-Irving en développement durable pour un mandat régulier de cinq ans, soit du 1er juillet 2001 au 30 juin 2006.* »

Vote sur R15 unanime ADOPTÉE

### **12.3 *Directeur du Bureau de la coopération et des échanges internationaux***

**R : 16-CGV-010922**

Édith Léger, appuyée par Mildred Pinet, propose :

« *Que **Kabulé Wéva** soit nommé directeur du Bureau de la coopération et des échanges internationaux pour un mandat de trois ans, soit du 1er juillet 2001 au 30 juin 2004.* »

Vote sur R16 unanime ADOPTÉE

#### 12.4 *Directeur de l'École de kinésiologie et de récréologie*

**R : 17-CGV-010922**

Paul D'Astous, appuyé par Alida Léveillée-Brown, propose :

« *Que **Hermel Couturier** soit nommé directeur de l'École de kinésiologie et de récréologie à compter du 1er septembre 2001 jusqu'au 30 juin 2004.* »

Vote sur R17 unanime ADOPTÉE

### **13. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-010814**

Voir le Document G, p. 1-65

**R : 18-CGV-010922**

Yvon Fontaine, appuyé par Yves Martin, propose :

« *Que le Conseil des gouverneurs reçoive le procès-verbal CCJ-010814.* »

Vote sur R18 unanime ADOPTÉE

### **14. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ)**

#### 14.1 *Rapport sur l'Éducation permanente*

Voir le Document G, p. 13-65

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle les démarches ayant conduit à la production du Rapport de l'Éducation permanente. Ce dernier a fait l'objet de discussion au Sénat académique et a été adopté avec certaines précisions à la réunion du 31 août 2001. Les points saillants du rapport sont les suivants :

Ø une réforme complète de ce secteur ce qui permet de renforcer sa structure;

Ø une seule unité réseau;

Ø un guichet unique de manière à mieux coordonner les efforts afin de répondre de façon plus rapide et efficace aux demandes de service;

Ø une approche qui permet d'être à l'écoute des besoins de formation;

Ø la création d'un conseil académique composé principalement de professeures et professeurs;

Ø les unités académiques qui s'impliqueront dans l'Éducation permanente pourront recevoir des ressources selon un système de péréquation à déterminer.

**R : 19-CGV-010922**

Yvon Fontaine, appuyé par Gilles J. Godbout, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs adopte le Rapport sur l'Éducation permanente avec les précisions apportées par le Sénat académique. »*

Les membres demandent des clarifications par rapport aux éléments suivants :

Ø les directeurs actuels de l'Éducation permanente relèveront de qui dorénavant?

Ø le guichet unique sera à quel campus?

Ø de quelle manière l'unité répondra aux besoins du public avec cette nouvelle structure?

Ø par quel mécanisme les facultés qui sont actuellement moins actives auprès de l'Éducation permanente pourront-elles être impliquées dans le conseil académique?

Ø qu'est-ce qui est prévu pour assurer la qualité des programmes?

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche précise qu'avec cette nouvelle structure, les directeurs relèveront de la nouvelle direction générale; le guichet unique signifie que les étudiants et étudiantes font une demande de renseignement à l'Université de Moncton par le biais des agents de l'Éducation permanente situés à l'un ou l'autre des campus; que ces agents auront la responsabilité, entre autres, de circuler dans la communauté pour cerner les besoins de formation et qu'un document-cadre sera soumis pour approbation à une prochaine réunion du Sénat académique précisant le rôle et la composition du nouveau conseil académique.

Vote sur R19 Pour 17 Contre 0 Abstention 1 ADOPTÉE

**15. SUIVI DE LA RÉUNION DU SÉNAT SAC-010831**

Les points ont déjà été discutés.

## **16. RAPPORT SUR LES ADMISSIONS**

Voir le Document H, p. 1-10

Le recteur rapporte que les admissions sont à la hausse dans chacun des trois campus et que cette hausse est parmi les plus importantes en Atlantique pour l'année en cours.

## **17. RAPPORT PRÉLIMINAIRE : COMITÉ SUR LE RECRUTEMENT DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS**

Voir le Document I, p. 1-19

Le rapport est présenté par le recteur. Il rappelle le mandat du Comité qui est d'examiner le plan triennal de recrutement 2001-2004, la structure administrative, les ressources humaines, matérielles et financières affectées au recrutement afin de proposer une stratégie globale de recrutement. Il ajoute que le Comité avance dans ses travaux et qu'il prévoit développer des stratégies de recrutement pour le marché national et international. Un rapport final sera soumis à la réunion du Conseil des gouverneurs de décembre.

## **18. RAPPORT DU COMITÉ DE PLACEMENT**

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources humaines donne quelques renseignements sur le rendement des portefeuilles de l'Université de Moncton au 30 juin 2001.

Le Fonds de dotation a connu une diminution au 2e trimestre 2001 de 3 % alors que les régimes de pension ont ni gagné ni perdu. Par ailleurs les rendements sur un an sont comme suit : Fonds de dotation (- 1 %) et les régimes de pension (-9,1 %). Elle ajoute que les marchés boursiers ont connu une performance à la baisse au cours de la dernière année et que le Comité de placement suit la situation de près.

### **18.1 *Demande des comités de retraite***

Voir le Document J, p. 1-6

**Note** : Paul D'Astous se déclare en conflits d'intérêts et s'abstient de la discussion et du vote sur cette question.

**R : 20-CGV-010922**

Gilles J. Godbout, appuyé par Mildred Pinet, propose :

*« Que l'évaluation actuarielle du régime des professeures, professeurs et bibliothécaires professionnels de l'Université de Moncton soit déposée avec le surintendant des pensions avec les changements recommandés par l'administrateur du régime, Assomption vie, en date du 31 décembre 2000 au lieu du 31 décembre 2001; et*

*que l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2000 du régime du personnel de soutien, techniciens et personnel administratif et professionnel de l'Université de Moncton soit déposée avec le surintendant des pensions.»*

Vote sur R20 Pour 17 Contre 0 Abstention 1 ADOPTÉE

***Régime de pension des professeures, professeurs et bibliothécaires de l'Université de Moncton***

***R : 21-CGV-010922***

Alida Léveillée-Brown, appuyée par Yves Martin, propose :

*« Qu'un montant de 2 296 730 \$ des surplus de 10 629 812 \$ de la caisse de retraite soit utilisé afin de sécuriser le régime en diminuant l'hypothèse actuarielle du rendement projeté du portefeuille du régime de 7,25 % à 7,00%, et en diminuant la projection salariale de 5 % à 4,75 %, tel que présenté dans la colonne 3 du tableau figurant ci-contre et marqué de la lettre A'.»*

Vote sur R21 Pour 17 Contre 0 Abstention 1 ADOPTÉE

***R : 22-CGV-010922***

Yves Martin, appuyé par Édith Léger, propose :

*«Que les améliorations contemplées au régime, soit l'indexation au 31 décembre 2001 pour les années 1999, 2000 et 2001, soient effectuées à la fin de l'année 2001 ou à la fin de l'année 2002, à condition que les surplus de la caisse du régime le permettent à ces dates.»*

Vote sur R22 Pour 17 Contre 0 Abstention 1 ADOPTÉE

***Régime de pension du personnel de soutien, techniciens et personnel administratif et professionnel de l'Université de Moncton***

***R : 23-CGV-010922***

Bélonie Mallet, appuyé par Jean-Guy Finn, propose :

*« Qu'un montant de 2 963 879 \$ des 7 568 895 \$ de surplus dans la caisse de retraite soit utilisé afin de sécuriser davantage la caisse de retraite en réduisant le taux d'intérêt projeté par le retour sur l'investissement de la caisse de 7,25 % à 6,75 % et en diminuant la projection salariale de 5 % à 4,75 %.»*

Vote sur R23 Pour 17 Contre 0 Abstention 1 ADOPTÉE

## **19. NOMINATIONS - COMITÉS DU CONSEIL**

Voir le Document K, p. 1-4

### **19.1 Comité de finance**

**R : 24-CGV-010922**

Gilles J. Godbout, appuyé par Bélonie Mallet, propose :

« *Que Pauline Banville-Pérusse soit nommée au Comité de finance.* »

Vote sur R24 unanime ADOPTÉE

**R : 25-CGV-010922**

Bélonie Mallet, appuyé par Jean-Guy Finn, propose :

« *Que Paul D'Astous soit nommé au Comité de finance.* »

Vote sur R25 unanime ADOPTÉE

### **19.2 Comité de vérification**

**R : 26-CGV-010922**

Alida Léveillé-Brown, appuyée par Gilles J. Godbout, propose :

« *Que Pauline Banville-Pérusse et Paul D'Astous soient nommés au Comité de vérification.* »

Vote sur R26 unanime ADOPTÉE

### **19.3 Comité d'appel pour cause disciplinaire majeure**

**R : 27-CGV-010922**

Alida Léveillé-Brown, appuyée par Yves Martin, propose :

« *Que Gilles J. Godbout soit nommé au Comité d'appel pour cause disciplinaire majeure.* »

Vote sur R27 unanime ADOPTÉE

## **20. RAPPORT DU RECTEUR**

Voir le Document L, p. 1-6

Le rapport du recteur porte sur les points suivants : les objectifs de l'Équipe de direction, le recrutement et la rétention des étudiantes et étudiants; le recrutement du corps professoral ainsi que les activités spécifiques qui se sont déroulées au courant de l'été. Il mentionne qu'au plan du recrutement du corps professoral, l'Université connaît des problèmes de recrutement dans certaines disciplines, notamment en science infirmière et en administration.

**R : 28-CGV-010922**

Gilles J. Godbout, appuyé par Bélonie Mallet, propose :

« *Que le Conseil des gouverneurs reçoive le Rapport du recteur.* »

Vote sur R28 unanime ADOPTÉE

**21. AFFAIRES NOUVELLES**

**21.1 *Institutions postsecondaires privées***

Un membre voudrait que le Comité exécutif entreprenne des démarches auprès du gouvernement afin d'empêcher la création de nouvelles institutions postsecondaires privées. Le recteur réitère les démarches qui ont déjà été entreprises et ajoute qu'il fera un rapport plus détaillé de ceci à la prochaine réunion.

**22. PROCHAINE RÉUNION**

La prochaine réunion aura lieu le 1er décembre 2001 à Moncton.

**23. CLÔTURE**

La séance est levée à 17 h 5.

Contresigné le \_\_\_\_\_

Dennis Savoie, président \_\_\_\_\_

Colette Landry Martin, secrétaire générale \_\_\_\_\_